



11.2.2

FORMATION DE BASE

Objectifs

Personnes concernées:

Personnes qui exécutent les tâches énumérées aux points 11.2.3.1, 11.2.3.4 et 11.2.3.5 et aux points 11.2.4, 11.2.5 et 11.5 du règlement européen UE en vigueur.

Niveau:

Initiale

Périodique si nécessaire

Durée:

Initiale: 7H00 +
Evaluation

Validité:

Illimité

Tarif:

Nous contacter
surtair@gmail.com
 06.14.15.21.38

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles.
- Connaissance du cadre juridique pour la sûreté de l'aviation civile.
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation civile, notamment des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté.
- Connaissance des procédures de contrôle d'accès.
- Connaissance des systèmes de titre de circulation utilisés à l'aéroport.
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité.
- Connaissance des procédures de notification.
- Aptitude à identifier les articles prohibés.
- Aptitude à réagir de manière appropriée face à des incidents liés à la sûreté.
- Connaissance de la façon dont le comportement humain et les réactions peuvent affecter les performances en matière de sûreté.
- Capacité à communiquer avec clarté et assurance